

Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DSDEN84/20-856-53 du 08/06/2020

**BOURSES DE LYCEE - PROCEDURE DE SUSPENSION DE LA BOURSE AU MERITE - ANNEE  
SCOLAIRE 2020-2021**

Références : Décret n°2016-328 du 16 mars 2016 – article D.531-40 - Circulaire ministérielle n°2016-131 du 26 août 2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs - Mesdames et Messieurs les directeurs des lycées privés

Dossier suivi par : Mme ARIZZOLI - Tel : 04 90 27 76 16 - Mail : stephanie.arizzoli@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la circulaire académique relative à la procédure de suspension de la bourse au mérite pour l'année scolaire 2020-2021, accompagnée d'une annexe.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie  
Aix-Marseille  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vaucluse

Avignon, le 29 mai 2020

POLE ACADEMIQUE DES  
BOURSES NATIONALES

Dossier suivi par  
Stéphanie ARIZZOLI  
Téléphone  
04 90 27 76 16  
Fax  
04 90 27 76 38  
Mél.  
stephanie.arizzoli  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

Le directeur académique  
des services de l'Éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs  
Mesdames et Messieurs  
les directeurs d'établissement privé

s/c de Messieurs les directeurs académiques  
des services de l'Éducation nationale

- des Bouches-du-Rhône
- des Alpes-de-Haute-Provence
- des Hautes-Alpes

**Objet** : Suspension bourse au mérite - année scolaire 2020-2021

**Réf.** : Décret n° 2016-328 du 16 mars 2016 – article D.531-40  
Circulaire n°2016-131 du 26 août 2016

Le versement de la bourse au mérite est subordonné à l'engagement de l'élève à poursuivre avec assiduité sa scolarité jusqu'au baccalauréat général, technologique ou professionnel. Les élèves qui ne satisfont pas aux obligations d'assiduité ou dont les efforts fournis et les résultats scolaires sont jugés très insuffisants par le conseil de classe, peuvent se voir suspendre le bénéfice de ce complément de bourse par le directeur académique des services de l'Éducation nationale. Toutefois, le reversement des sommes déjà perçues n'est pas exigé.

Pour les élèves concernés par ces dispositions, il vous appartient de m'adresser avant le **15 octobre 2020**, pour décision de suspension de paiement à compter de la rentrée scolaire 2020, l'imprimé « demande de suspension bourse au mérite » joint en annexe, accompagné d'un avis circonstancié et des deux premiers bulletins trimestriels de l'année scolaire 2019-2020.

La période du 16 mars 2020 au 3 juillet 2020 n'est pas à prendre en considération pour une demande de suspension de la bourse au mérite.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, si un élève boursier au mérite ne satisfait pas aux exigences attendues, vous pourrez également m'adresser une demande de suspension.

Christian PATOZ

## DEMANDE DE SUSPENSION BOURSE AU MERITE

Références : Décret n°2016-328 du 16 mars 2016 - article D.531-40  
Circulaire n°2016-131 du 26 août 2016

Pôle académique des bourses  
nationales

Dossier suivi par  
Stéphanie ARIZZOLI  
Téléphone  
04 90 27 76 76  
Mél  
stephanie.arizzoli  
@ac-aix-marseille.fr

Fax  
04 90 27 76 38

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

Je soussigné (e), Monsieur, Madame....., chef d'établissement  
de....., demande la suspension de la bourse au mérite de  
l'élève désigné ci-dessous.

NOM et prénom du boursier: .....

Etablissement : .....

Classe fréquentée : .....

Motif :

- Ne fournit pas des efforts nécessaires
- Ne fréquente pas régulièrement les cours
- Présente des résultats manifestement insuffisants
- Se trouve en position de redoublement
- Autre motif à préciser :.....

***Joindre obligatoirement un rapport circonstancié justifiant la demande de suspension de la bourse au mérite, accompagné des deux premiers bulletins trimestriels de l'année scolaire 2019-2020.***

Fait le ..... à  
Le Chef d'établissement

**Décision du directeur académique :**

- Suspension de la bourse au mérite
- Maintien de la bourse au mérite

Fait à Avignon, le .....

Le directeur académique des services de  
l'Éducation nationale de Vaucluse

**Christian PATOZ**